

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2026

Référence
18_2026

Objet de la délibération
Renouvellement de la CCID

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
UNANIMITE
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du des Ardennes, le 23/03/2026.

L'an 2026, le 22 Mars à 10:00, le Conseil Municipal de la Commune de SORMONNE s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno LEHEUTRE, conseiller municipal, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. LEHEUTRE Bruno, conseiller, Mmes : CANARD Audrey, DONGE Christine, EVRARD Agnès, JACQUET Manuelle, MAZIANE Essaadia, POULAIN Jessica, MM : ANTOINE Jérôme, DUPONT Vincent, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, PIART Stève, RABIN Patrice, RICHARD Jean-Marc

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEPAGE Martine à M. RABIN Patrice

A été nommé(e) secrétaire : Mme DONGE Christine

Objet de la délibération : **Renouvellement de la CCID**

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

Considérant qu'il est institué dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.),

Considérant que dans les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, un agent peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative,

Considérant que la C.C.I.D. est présidée par le maire (ou l'adjoint délégué) et composée de 6 membres titulaires et de 6 suppléants,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions légales (cf. commentaires), dressée par le conseil municipal,

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de dresser une liste de présentation de 24 noms de contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publics procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I. D. :

JENNEPIN Patrick	DENEUX François
DONGE Christine	LINGAT Nicole
LEHEUTRE Bruno	ADNET Georges
JACQUET Manuelle	LEFEVRE Annette
RABIN Patrice	BOURGEOIS Nathalie
MAZIANNE Essaadia	LAURENT Marie-Christine
ANTOINE Jérôme	DEVY Philippe
EVARD Agnès	DELORME Michel
PIART Stève	WAXIN Bruno
RICHARD Jean-Marc	BARE Maurice
GAVAZZI Romain	LECLERE Gérard
CANARD Audrey	ROBINET Michel

Précise qu'un agent administratif pourra participer aux travaux de ladite commission sans voix délibérative.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces se rattachant à la présente décision.

*Fait et délibéré en mairie, les jours et en que dessus.
Au registre sont les signatures.*

En mairie, le 23/03/2026

Le Maire

